

Bienvenue
Benvenuto
Welcome
Willkommen
پخیر
መርከብ
خوش آمدید

Journal d'échange et d'informations sur les luttes des migrant-es

مرحبا

#3+

23 janvier 2016

Chaque jour se resserre l'étau qui étrangle les migrantEs

La violence à notre rencontre est quotidienne
Dès qu'il est question de manifester, la police verrouille l'entrée
Quand on en demande la raison : Pas de réponse...

Le racisme omniprésent et la discrimination empêchent certaines personnes d'entrer dans la ville... Et permettent à d'autres d'y accéder...
À tout moment, sans avertissement préalable et sans aucune raison, la police vous asperge et vous brûle le visage de gaz...
La JUNGLE est une grande prison, au nom de l'Humanité !

L'humiliation est généralisée, le ressentiment et la colère atteignent tout le monde...
La ville nous est interdite d'accès, la frontière est verrouillée... l'horizon est bouché...

Aucune voix ici n'est audible ! Sauf celle de la violence, exercée contre nous par les mêmes autorités qui sont censées « empêcher la violence » et faire respecter la justice !?
- ici, à l'image d'un épais brouillard perpétuel : sur des traits livides, des regard absent... se lisent tristesse, épuisement et souffrance.
Voici les migrants dans une lutte sans fin entre les rails du train et le port...
Tous vont et viennent à pied, quelques rares bicyclettes...

Cette lutte pourrait se terminer à Douvres, ce qui relève de l'impossible... Plus certainement, elle se termine soit au poste de police (ou à la prison), soit de retour à la Jungle bidonville... ou bien à la clinique pour soigner les blessures, à la recherche de béquilles, conséquence des coups violents, des coups de rangers ou de matraques des policiers, donnés gratuitement et copieusement, pour vous empêcher de recommencer et d'essayer à nouveau... ou bien encore par la mort dans un

accident de la circulation en ville ! et comme d'habitude, le chauffard qui aura écrasé le piéton-migrant aura fui et la police ne le retrouvera pas, ou bien ne le cherchera même pas... et bien d'autres calvaires et dangers... la liste est bien longue et celle-ci n'est pas exhaustive ??? !!!
Scènes quotidiennes misérables... tristes et honteuses dans le pays de la liberté et des droits de l'homme, de cette terre d'asile... dite modèle pour l'Humanité... !!!

Ici les questions (problématiques) restent sans même un début de réponse...

Pourquoi la France accepte-t-elle de l'argent de la Grande-Bretagne pour fermer sa frontière commune : l'Union Européenne n'a-t-elle donc pas de principes ?
Est-il normal de violer le droit international ?
Pourquoi l'Union ne déclare-t-elle pas officiellement la fermeture de toutes ses frontières à l'encontre des réfugiés ou ne dénonce-elle pas la violation des droits des réfugiés ? !
Pourquoi l'Angleterre paie... et pourquoi l'UE se tait et reste muette ? !
Pourquoi la France exécute l'agenda de la Grande-Bretagne contre les migrantEs ?
Les intérêts de ce marché sont-ils plus élevés que les valeurs et le droit humanitaire pour la France ? !

Les refuges et hébergements d'urgence que promettent et prêchent les autorités, maniant la carotte et le bâton, alternant hypothétiques propositions et intimidations par la terreur, changeront-ils quelque chose à la situation ?
Assurément pas !

Lors d'une entrevue avec le personnel du ministère de l'Immigration, vantant que la France

reste toujours le meilleur choix, alors même que les demandes d'asile sont le plus souvent refusées, le personnel du ministère persiste dans ses contradictions et exhorte à effectuer les demandes d'asile en France... ays où, personne ici ne l'ignore, les demandes sont majoritairement rejetées

Étrange, nombreux sont ceux qui se comportent de façon tout aussi glaciale, sans aucune considération, n'essayant même pas de comprendre pourquoi choisir un État plutôt qu'un autre. Or les migrants savent que des accords prévoient aussi de les contraindre à rester dans le premier pays d'entrée de l'Union alors que tout le monde sait que cela relève de l'impossible... d'ailleurs il est normal et naturel qu'il y ait d'autres critères pour les migrants, réfugiés et exilés) : langue, culture et histoire sont les facteurs influant les critères de choix mais qui le comprend ?

La misère est institutionnalisée, sciemment imposée, envers tous ceux et toutes celles qui se retrouvent à Calais. Il n'y a rien de nouveau. Les frontières sont fermées par les escadrons de police, les bataillons de l'armée, les milices de vigiles, les féroces chiens policiers, les murs de grillages barbelés. Pour que la quiétude de la Reine ne soit pas troublée par ceux considérés comme des singes.

Le ressentiment est présent, et l'engorgement est certain...

Le nouveau camp ne changera rien à la réalité ... La police interdit les manifestations demandant le respect des droits, rapidement elle bloque le seul passage, le pont d'accès à la Jungle, pour que personne ne puisse arriver jusqu'à la ville... La seule chose qui reste est l'espoir des migrants, rien d'autre... ni la France... ni l'Union européenne... ni l'Organisation des Nations unies

Qui trouvera les mots justes pour le Droit de ceux-là ? Mais la question des migrants est : où est donc passé la société Française et où sont ses organisations ??? Est-ce que les sociétés européennes écoutent plus les politiciens, que la logique de la raison et du cœur, et de l'humanisme... !!! ???

Ici à Calais se perdent toutes ces choses que sont la Liberté... la Justice... l'Humanité, elles se sont définitivement égarées.
Donc, que reste-t-il ?
Calais...

Ici où les frontières sont fermées...
Le froid et la pluie, longues files d'attente dans la bousculade, pour les toilettes,
la bousculade également pour l'unique repas quotidien...

Les gens souffrent du froid également pour avoir du Wi-Fi dans l'espoir d'obtenir des nouvelles de leurs parents ou des proches...

Les longues files d'attente pour recevoir l'aide fournie par les associations et les bénévoles sont autant de scènes misérables, là encore bousculade et autre... Les cliniques médicales sont également débordées, là encore, il faut faire la queue, obtenir un ticket... Sans compter les épidémies de maladies dues au froid...

Tout le monde utilise du bois de récupération pour se chauffer et cuisiner, et la jungle est envahie par les émanations de ces fumées noires, toxiques et la pollution émise...

À l'intérieur des tentes de fortune de misère ne se trouvent que des bougies et là encore les fumées toxiques sont inhalées, parfois une bâche prend feu et pire encore pour les tentes qui n'ont pas de fenêtres... Dans la Jungle, on éprouve la vision permanente de ces victimes du train, des chutes, de la violence d'État, scènes et visions omniprésentes.

La violence ici est injustifiée et injustifiable... Beaucoup sont psychologiquement ravagés, et subissent dépression, abattement et d'autres troubles et souffrances liés aux conditions de survie... Calais, là où la police interdit les manifestations et les rassemblements... pour interdire aux migrants toute expression du désarroi et de la colère qui sévit...

Tout est soumis à l'inconnu, tant que les frontières restent fermées...

Et maintenant, il est question de construire sur le camp lui-même un nouveau camp ! pour protéger du froid ou contrôler les réfugiés ? Mais combien de places disponibles pour combien de personnes présentes ?... Question : les réfugiés cherchent-ils un passage où les frontières seraient ouvertes ? Ou sont-ils venus jusqu'ici pour des habitations dans un campement plus structuré ! ?

La Police envoie les migrantEs essayant de passer dans des prisons, ils y subissent la détention pendant des jours et parfois beaucoup plus, elle les éloigne dans des prisons à l'autre bout du territoire, à la limite des frontières de l'Espagne, la Suisse et d'autres... Mais elle ne les éloigne pas de la violence et de la misère, au contraire. Par contre, elle les éloigne toujours plus du droit humain et humanitaire, des droits de l'homme, du droit d'asile, du droit de circuler de s'installer et de choisir son pays d'asile...

Témoignage d'un migrant qui a vécu plusieurs semaines dans la Jungle de Calais

Pour les migrants, impossible de s'installer ou de circuler

Depuis le 21 novembre et Mehraba 3 (ce journal), les événements se sont succédés à Paris et la situation est toujours aussi insupportable, et bien loin de ressembler à ce qu'avaient promis la mairie de Paris et la préfecture lors des évacuations de campement et de lieux occupés.

L'hébergement : invisibilisation et dispersion plutôt qu'accueil

Si des places d'hébergement supplémentaires ont été ouvertes grâce à la détermination et la lutte des migrants sur les campements et au lycée occupé, les problèmes qui avaient commencé à apparaître dans les centres d'hébergements ont empiré. Ainsi, après les évacuations et « mises à l'abri » successives, les conditions de vie et d'accueil ont poussé les migrants à dénoncer des situations invivables :

Malgré les promesses, les dossiers administratifs des personnes qui demandent l'asile ne sont pas suivis. Certains salarié-e-s et des riverains ont des comportements et des propos racistes envers ceux et celles qui sont hébergé-e-s. Dans beaucoup de centres, les personnes voient leurs libertés réduites : interdictions des visites, stricte réglementation et surveillance des allées et venues, interdiction de s'exprimer sur leurs conditions de vie... Leurs chambres ou leurs affaires peuvent être fouillées, et parfois, il n'y a pas assez à manger, ou bien la nourriture est inadaptée ou périmée !

Dans deux centres, les migrants ont entamé une grève de la faim. La réponse à l'une d'entre elle a été l'arrestation de 20 migrants en grève de la faim et de la soif depuis deux jours, d'abord conduits au commissariat où ont été relevées leur identité ainsi que leurs empreintes digitales, puis expulsés en pleine nuit du centre où ils étaient hébergés.

De nouveau à la rue, ils ont retrouvé sur un campement place de la République d'autres migrants : laissés sur le carreau lors de précédentes opérations d'évacuation « humanitaires », revenus de leur centre d'hébergement (tellement éloigné de Paris qu'il n'était pas possible pour eux de poursuivre leurs démarches) ou expulsés parce qu'ils avaient passé plus de deux nuits à l'extérieur, nouveaux arrivés n'ayant pas encore eu le temps de déposer leur demande ou sans place en Cada... Tous mobilisés et luttant dans le froid pour demander... des places d'hébergement. En attendant leur régularisation.

Dans d'autres centres, le fait que les migrants se mobilisent et exposent publiquement leurs difficultés et leurs libertés bafouées dans ces lieux sensés leur servir de refuge, a permis quelques améliorations au quotidien (comme celle d'obtenir du chauffage dans un centre où celui-ci ne fonctionnait plus).

Mais partout pèse la menace permanente du retour à la rue, sachant que de toute façon plusieurs centres ont dit que l'accueil spécifique pour les réfugiés dans leurs centres s'arrêtera le 31 mars.

Tous et toutes les concerné-e-s ne sont donc soumis qu'à une seule chose : l'incertitude. C'est une politique de l'État, qui veut à tout prix cacher la misère en démantelant les campements, et en isolant les personnes. Il ne faut pas qu'ils et elles se regroupent ou luttent pour leurs droits ! Ces dernières semaines, certains des derniers évacués ont été envoyé directement à l'hôtel, sans aucune garantie sur la durée de l'hébergement : ils ne sont assurés de rien ! Par contre, et cela est frappant, les conditions selon les centres sont très inégales : certains sont moins sécuritaires que d'autres : il n'y a pas de vigiles, ils sont mieux accompagnés, les visites sont autorisées... Cela signifie qu'en plus de la politique étatique et préfectorale, il y a aussi des échelons intermédiaires, et des dirigeant-e-s de centres qui choisissent délibérément d'humilier les migrants et les migrantes et de ne pas prendre en compte leur situation.

De la même manière, l'OFII est l'organisme responsable des titres de transports qui devaient être fournis, mais qui ne le sont pas, et ne veut pas entendre parler de cette question.

Un système administratif conçu pour que ça ne fonctionne pas ?

L'autre versant de la situation, à côté de l'hébergement, c'est la demande d'asile pour une majorité des personnes concernées. La situation est tout aussi catastrophique pour leur enregistrement et leur traitement : après la réforme, le 1er novembre, les plateformes d'accueil ont fermé plusieurs semaines ! Et il arrive qu'il y ait des fermetures surprise, sans que les concerné-e-s soient au courant. Ces agences ont des horaires d'ouverture et une capacité d'accueil inadaptées à ce qu'elles doivent faire : les personnes attendent parfois depuis minuit la veille devant pour espérer rentrer ! Cette situation fait que les délais, qui devraient être de trois jours, sont actuellement d'environ trois mois.

Les institutions qui prennent en charge les demandeurs et demandeuses d'asile reçoivent un budget pour cela : mais elles ne remplissent pas forcément les missions pour lesquelles elles ont des subventions, comme l'orientation et la traduction des actes administratifs.

Aussi, le versement de l'ATA (Allocation Temporaire d'Attente, elle aussi versée par l'OFII) a purement et simplement été interrompu pendant plusieurs semaines pour des centaines de personnes !

Enfin, depuis le 1er novembre, de plus en plus de personnes passent en procédure accélérée pour leur demande d'asile, ce qui diminue encore plus leurs chances de l'obtenir, car ces procédures rapides fonctionnent comme des « sous-procédures », réservées aux personnes « supposées peu crédibles ».

Malgré les discours gouvernementaux tenus à Calais – assurant qu'il ne sera plus possible de traverser la Manche, appelant à déposer une demande d'asile en France, faute de quoi l'expulsion serait inévitable –, ce que nous voyons

du dispositif d'accueil des migrants souhaitant s'installer en France montre clairement qu'il n'existe aucune volonté politique en ce sens, mais qu'au contraire tout est fait pour maintenir le plus de personne possible dans des situations de non-droit.

Face à cette politique abjecte, mobilisons-nous et soutenons toutes les migrantEs.

Contre les frontières.

Pour la libre circulation et la libre installation.

Le prochain Merhaba portera sur les luttes des migrant-e-s et personnes réfugiées dans les centres, et sur la prise en charge des demandeurs d'asile.

CE JOURNAL EST ÉCRIT PAR DES MIGRANTS ET DES PERSONNES SOLIDAIRES DE LEUR LUTTE.

IL EST DIFFUSÉ EN FRANÇAIS, ARABE, ANGLAIS ET FARSI DANS LES CENTRES D'HÉBERGEMENT, LORS DES MANIFS, SUR LES CAMPEMENTS, EN RÉGION PARISIENNE ET AILLEURS.

CONTACT // TÉLÉPHONE 07 53 21 83 90 (WHATSAPP, LYCA) EMAIL : MERHABA@RISEUP.NET // FACEBOOK : MER HABA

La nouvelle loi sur l'asile : comment piéger les demandeurs d'asile ?

Depuis le 29 juillet 2015, la France a adopté une nouvelle loi sur l'asile car elle était tenue de faire des modifications dans sa législation pour se conformer au droit européen. Cette loi est annoncée comme simplifiant la procédure et surtout comme raccourcissant les délais, tout ça évidemment en faveur des demandeurs d'asile. Mais la réalité est tout autre. (Article publié dans le numéro 3 de Merhaba, d'autres textes explicatifs suivront).

COMMENT DEMANDER L'ASILE ?

Au niveau de l'accès à la procédure, tout est modifié. La loi annonce un guichet unique, soi-disant plus simple car regroupant tout en un même endroit.

Or avant d'aller à ce guichet, qui regroupe la préfecture et l'OFII (organisme sous tutelle du ministère de l'Intérieur), il faut se présenter ailleurs. Pour trouver ce « ailleurs », un premier endroit où il faut obligatoirement se présenter, il faut se lever tôt. Car l'information est introuvable.

Une fois qu'on a trouvé cette information, on apprend qu'avant d'aller la préfecture (même si l'obligation préalable de domiciliation est supprimée), il faut se rendre dans une « plate-forme d'accueil » gérée par un prestataire externe (association sous-traitante de l'administration et payée par elle), souvent une grosse structure gestionnaire comme France Terre d'asile, Coallia ou la Croix-Rouge française. Avant, les étrangers devaient passer la nuit devant la préfecture pour avoir la chance d'être reçus. À partir de novembre, ils doivent faire la même file, mais ailleurs, devant une association payée pour remplir des formulaires et recueillir des informations. Quel est le changement pour les demandeurs d'asile ?

Surtout qu'au bout d'un nombre variable (30, 40 selon les jours), la plate-forme sur Paris ferme ses portes. La file d'attente se forme de plus en plus tôt, à partir 23 heures la veille ou minuit, pour une ouverture à 9 heures du matin.

Alors que la nouvelle loi précise qu'une demande d'asile doit être enregistrée dans les trois jours, il faudra en réalité déjà avoir beaucoup de patience devant les plates-formes d'accueil et dormir dehors de nombreuses nuits. Car la France a bien intégré cette règle européenne d'enregistrer les demandes d'asile dans les trois jours, mais la petite précision très pernicieuse est que ce délai court à partir du moment où l'on a mis les pieds dans la plate-forme d'accueil.

Le rôle des plates-formes d'accueil est administratif. Aucun travail d'accompagnement sérieux n'est prévu. Elles doivent avant tout recueillir les informations afin de les transmettre à la préfecture. Leur rôle est plus clair qu'auparavant : des prestataires de l'administration. Ce n'est pas pour rien que l'administration fait faire ce travail par des associations. Car les informations qu'elles doivent recueillir sont très importantes pour la suite de la procédure et on se confie davantage à une association qu'à un agent de la préfecture. Ces questions sont déterminantes pour savoir si la France peut essayer de renvoyer le demandeur d'asile dans un autre pays : en effet, l'association va poser au demandeur d'asile des questions sur son itinéraire afin de voir si on peut appliquer le règlement Dublin. Les empreintes seront prises ensuite à la préfecture, mais c'est à la plate-forme que l'on va récolter des informations qui pourront ensuite servir à la préfecture pour justifier cette expulsion vers un autre pays de l'Union européenne.

Ces questions servent aussi pour voir si l'administration peut lui appliquer une procédure expéditive appelée « procédure accélérée ». Lorsqu'on est placé sous cette procédure d'asile extrêmement rapide, on a très peu de chances d'obtenir l'asile. On peut être placé en procédure accélérée si on ne coopère pas avec l'administration : c'est-à-dire si on ne veut pas répondre aux questions, si on ment sur son parcours ou sur sa situation, si on ne dit pas qu'on a essayé de demander l'asile dans un autre pays, si on a altéré ses empreintes, si on demande l'asile après cent vingt jours... La nouvelle a augmenté le nombre de cas de placement en procédure expéditive. Pourtant, ces situations sont très fréquentes et ne résultent pas d'une mauvaise volonté du demandeur, mais d'une situation de grande précarité dans laquelle il se trouve avant d'accéder concrètement à la procédure.